

**ATTESTATION D'APTITUDE A SUBIR LES EPREUVES PRATIQUES DU DOMAINE
PROFESSIONNEL**

A remplir par le médecin de famille
et
A renseigner obligatoirement pour les candidats libres

Je soussigné, Docteur en médecine, certifie que :

M

Est physiquement **APTE** à subir les épreuves pratiques du domaine professionnel de
l'examen suivant :

- Baccalauréat Professionnel
- Brevet Professionnel *Cocher la case concernée*
- Mention Complémentaire
- Certificat d'aptitude professionnelle

Spécialité :

Cachet du Médecin

A....., le

EN CAS D'ACCIDENT DURANT LES EPREUVES PRATIQUES DU DOMAINE PROFESSIONNEL

Des accidents, parfois graves, surviennent chaque année au cours des épreuves pratiques du domaine professionnel de l'Enseignement Technique.

Il est rappelé que, en application de la réglementation en vigueur :

- Les candidats libres, à savoir, ceux qui n'ont pas la qualité d'élèves de l'enseignement technique public ou privé ou de stagiaire de la formation professionnelle,
- Les candidats, élèves de l'enseignement technique public ou privé, ou stagiaires de la formation professionnelle qui se présentent à un examen autre que celui correspondant à leur formation,

NE SONT PAS COUVERTS EN CAS D'ACCIDENT survenant lors des épreuves des examens de l'enseignement technique.

En cas d'accident lors du passage des épreuves (pratiques notamment), les candidats individuels ne peuvent pas bénéficier de la législation sociale en matière d'accident du travail.

Il leur est donc conseillé de souscrire une assurance couvrant également les accidents de trajet (exemple : responsabilité civile...).

Je soussigné(e), NOM : PRENOM :

CANDIDAT au :

- **Baccalauréat professionnel**, spécialité :
- **Brevet professionnel**, spécialité :
- **Certificat d'aptitude professionnelle**, spécialité :
- **Mention complémentaire**, spécialité :

- **reconnais avoir pris connaissance de la nécessité de souscrire une assurance compte tenu du risque d'accident ;**
- **décharge l'administration de toute responsabilité au cas où je serais victime d'un accident lors du passage des épreuves de l'examen.**

A, le

Signature du candidat